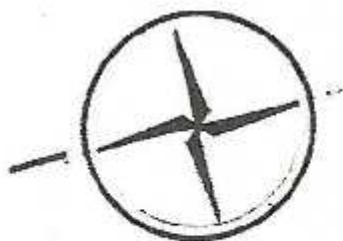


Pour restaurer le caractère minéral du Saut-Girard, dont la falaise est progressivement masquée par la friche, il convient de mettre en œuvre quelques interventions similaires à celles qui ont été réalisées en 2001 au Grand-Saut, ou au Saut de la Forge en 2002.

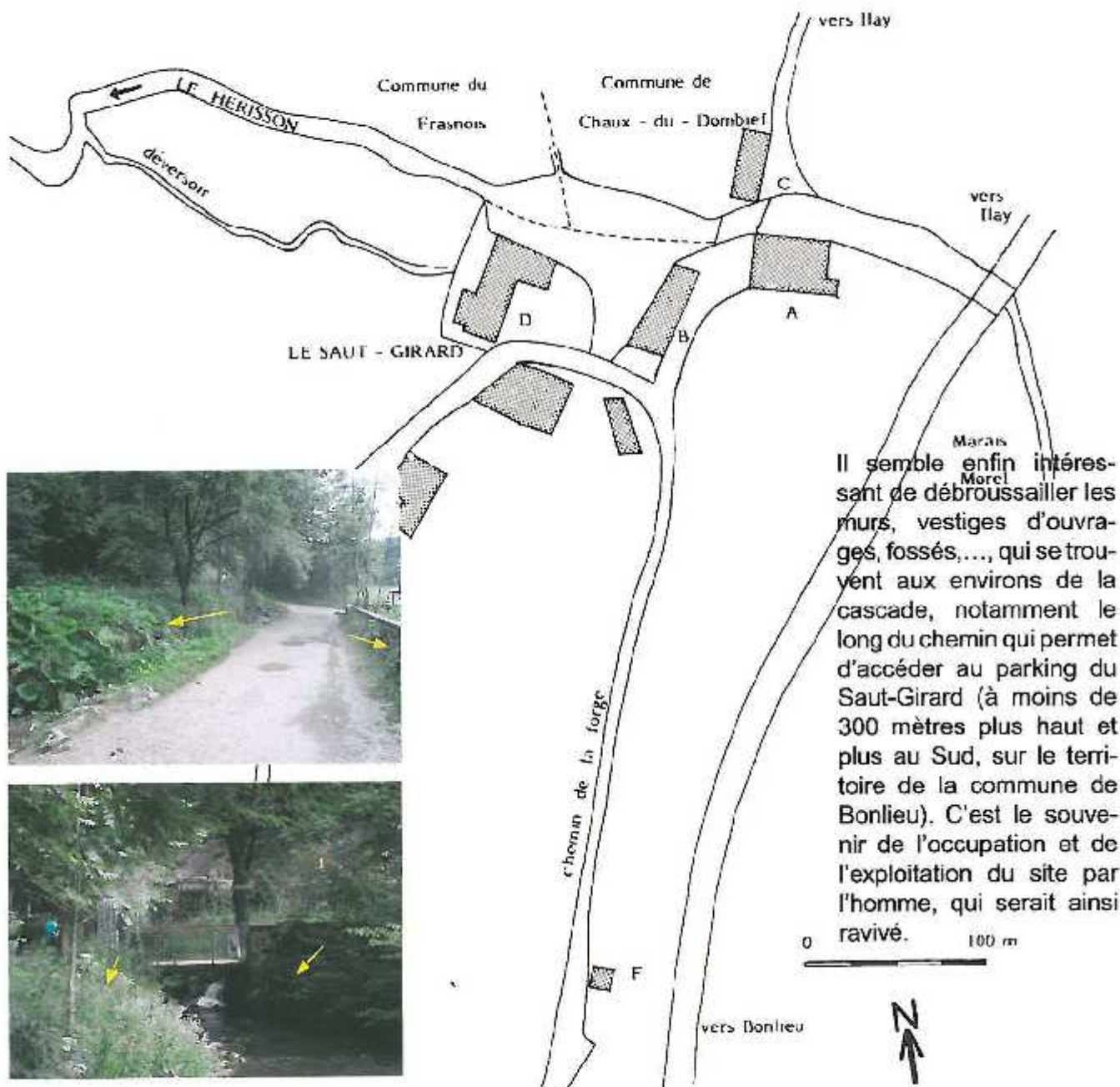


Suppression des arbres et arbustes qui envahissent le talus situé au Sud de la rivière, à proximité du cirque rocheux qui forme l'arrière-plan de la chute d'eau, et qui est peu à peu occulté.



Ci-dessus, plan des forges du Saut-Girard en 1810.
Ci contre, gravure de 1826. Illustrations issues de :
la vallée du Hérisson de J.L. Mordefroid.





Le village du Saut-Girard en 1833 : A. "dayerie" puis marbrerie Guyenet ; B. logement du directeur et des ouvriers de cette usine ; C. Halle à charbon de la même usine ; D. moulins Prost-Touland ; E. et F. clouteries à bras Epailly. Arch. dép. Jura PL (A) 28 et 3 Pp 49 (1 et 2).

Le village du Saut-Girard, en 1833. Illustration parue dans *La Vallée du Hérisson*, de JL MORDEFROID. (Source Arch. départ. Jura).



D – La sécurité du public :

a – Généralités :

La sécurité du public est un enjeu majeur, mais il faut malheureusement d'ores et déjà admettre, en préambule à cette partie de l'étude, que le « risque zéro » est un objectif qui ne sera jamais atteint.

Parcourir le sentier des Cascades du Hérisson tout d'abord, ne relève pas de la simple promenade ; ce dernier terme, régulièrement employé, dans le cadre même de ce document, est inapproprié. Il s'agit en fait d'une randonnée qui peut être assez difficile à certains endroits du parcours. Même si elle ne s'apparente pas à celles qui peuvent être faites en haute montagne, elle nécessite une bonne condition physique. La dénivelée est en effet parfois importante, en particulier entre le pied et le sommet des deux premières chutes d'eau : l'Eventail et le Grand-Saul.

Plusieurs passages peuvent être en outre



dangereux, parce qu'étroits, glissants ou vertigineux ; de bonnes chaussures sont indispensables, et les enfants doivent faire l'objet d'une attention de chaque instant de la part des parents.

A ces risques, auxquels certains visiteurs, qui font parfois preuve d'inconscience, ne sont pas préparés, s'ajoutent la difficulté de réaliser une partie des travaux nécessaires, ainsi que le coût de quelques uns d'entre eux. De nombreuses sections de



Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002

l'itinéraire ne sont en effet accessibles qu'à pied, et c'est à dos d'homme que doivent être transportés les matériaux, ainsi que les éléments modulaires du mobilier, qui sont assemblés sur place. Le boisement du site rend très vraisemblablement particulièrement difficiles, voire impossibles, les opérations d'hélicoptère des matériels, qui seraient en outre très onéreuses si elles pouvaient être effectivement envisagées. Se pose également le problème du transport et de l'utilisation de certains outils lourds et encombrants (marteaux piqueurs,...).

La faisabilité technique des aménagements envisagés a été vérifiée par Messieurs Jean-Luc GOMEZ (Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté), Frank PACOUD (Communauté de Communes du Pays des Lacs), et Jean-Luc VAUCHEZ (Office National des Forêts), ce qui a permis d'écartier certaines options initialement envisagées, ou d'imaginer des variantes à ce qui a été suggéré.

Enfin, traiter la totalité de l'itinéraire pour offrir au public des conditions de sécurité (presque) optimales, conduirait inévitablement à priver le lieu de son caractère naturel, qui a notamment justifié son classement, et que recherchent précisément les très nombreux visiteurs qui parcourent le sentier ; ces derniers bouderaient vraisemblablement le site s'il devenait complètement artificiel, en raison d'un aménagement systématique pourtant destiné à mieux les protéger.

En conclusion, il peut être simplement ajouté que les travaux qui seront réalisés ne répondront jamais aux attentes des promeneurs, qui paradoxalement n'acceptent pas aux Cascades du Hérisson le risque qu'ils admettent pourtant en haute montagne. L'itinéraire des cascades n'est pas une « promenade périurbaine », c'est une ascension dans une vallée rocheuse, escarpée, naturelle, dangereuse.

b – L'information du public :



Panneau d'information présent à l'entrée du sentier des Cascades. Il fait l'objet d'une proposition, afin de l'harmoniser avec le mobilier proposé pour le site classé. La publicité pourra être dans certains cas (RIS) intégrée au support d'information.

Améliorer la sécurité des personnes, c'est d'abord leur permettre de connaître précisément les caractéristiques de la randonnée qu'ils s'appêtent à accomplir.

L'information du public pourrait être assurée en premier lieu par les panneaux et le dépliant (ou la brochure) consacrés à la « promenade médiévale » des Cascades du Hérisson ; une partie du texte, traduit en plusieurs langues, avertirait en effet les visiteurs des difficultés du parcours, et des risques auxquels ils peuvent être exposés. Le bon usage des panneaux « SOS » suivis d'un numéro, serait expliqué (ils permettent à la personne avertissant les services de secours de mieux localiser dans son compte-rendu le lieu de l'accident).

Il conviendrait également d'améliorer la précision et le contenu du plan, distribué aux personnes qui garent leur véhicule respectif sur le nouveau parking payant de l'Eventail. Les passerelles mériteraient d'être dessinées sur le document, qui porterait également mention de leur nom, et de celui des cascades. Celles-ci pourraient être également représentées par une photographie.

Le choix de couleurs pour indiquer la difficulté de chaque section de l'itinéraire (par exemple le rouge pour les parties les plus ardues, et le vert pour les plus faciles), permettrait aux promeneurs de mieux identifier les endroits du parcours où il convient de redoubler de vigilance.



Il semble enfin important de faire figurer sur le plan le retour par Menétrux-en-Joux.

c - Harmoniser les réponses apportées à des problèmes de sécurité récurrents :

Le long du Hérisson, entre l'Eventail et le Saut-Girard, le sentier présente des problèmes

récurrents qui peuvent être regroupés en quelques catégories (les garde-corps, le soutènement du chemin, les chutes de pierre,...). Pour chacune d'entre elles, il s'agit d'harmoniser les réponses apportées, afin d'améliorer non seulement la sécurité du public, mais également l'intégration paysagère des aménagements réalisés. La diversité des matériaux utilisés (nature, formes et couleurs,...), qui est le reflet des différentes époques durant lesquelles les travaux ont été effectués, peut en effet nuire à l'insertion d'un équipement et à son image. Ainsi, au sommet de l'Eventail, la rambarde du belvédère qui comporte au moins trois structures métalliques différentes, est certes efficace, mais elle donne l'impression d'un « bricolage » (le terme est certes un peu fort), qui n'est pas en rapport avec la qualité du site.



Les solutions apportées tenteront donc de répondre de manière harmonisée et fonctionnelle à un problème de sécurité donné ; elles s'efforceront de présenter les garanties d'intégration paysagère les meilleures, et d'être opérationnelles (elles devront en effet tenir compte des contraintes évoquées : topographie des lieux,...). Elles permettront également, dans la mesure du possible, de mieux protéger les milieux naturels (préservation du lit mineur de la rivière, des sols et des racines des arbres qui souffrent d'une trop forte fréquentation touristique,...).

Le sentier des cascades - La sécurité : escaliers et passages hors sol.



Escaliers.

Les escaliers en béton tout d'abord, devront être soit démontés, et remplacés par une structure en caillebotis métallique, soit éventuellement martelés (épaufrés) ; les angles des degrés que gravissent les promeneurs seraient ainsi cassés, et l'ensemble aurait un aspect plus irrégulier rappelant la pierre. Le long du parcours, un escalier a déjà été réalisé à l'origine de cette manière, et le résultat obtenu est très satisfaisant. (confer la photographie).



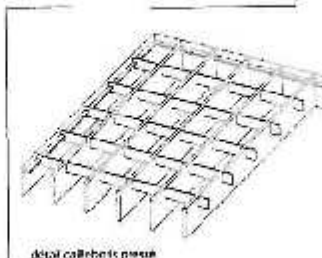
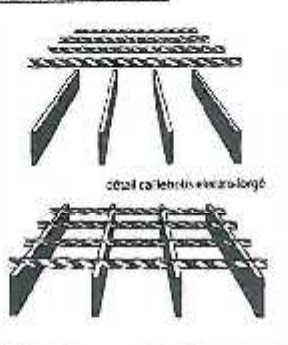
Passage au-dessus des racines apparentes, des rochers.



Ces passages sont dangereux, car glissants. De plus, chaque passage de promeneur altère un peu plus les racines des arbres. Un cheminement hors-sol s'impose, soit par des escaliers en caillebotis métallique, soit par une structure autoportée, selon la configuration du lieu.



Structure en caillebotis.





Passage hors sol : structure auto-porteuse.

Dans certains cas de rétrécissement de chemin, de passage en surplomb..., le chemin sera ponctuellement remplacé par une structure autoporteuse (platelage ou caillebotis). Un garde-corps sera scellé sur la console ou la structure.



Etat initial : au dessus du Grand-Saut.



Etat projeté : Platelage en bois.

Dans ce cas précis, en sous-bois, le garde-corps ne s'impose pas. La structure autoporteuse permet le passage hors-sol là où celui-ci est peu stable et s'érode régulièrement. La stabilisation par contrefort n'étant pas possible sur le sol rocheux, ce principe semble le mieux indiqué.



VARIANTE : état projeté : caillebotis métallique.

La sécurité du sentier des cascades : *garde-corps, lisses et prises.*

28

Le mobilier contribuant à la sécurité des promeneurs sera également constitué de garde-corps, de lisses et de prises, déjà présents sur place, mais dont la facture ancienne ne correspond souvent plus aux normes et aux attentes actuelles.

Il fera partie d'une gamme complète, associant les bancs, la signalétique, les structures hors sol et les passerelles, dont les matériaux et les détails contribueront à créer une harmonie globale.

Il est préconisé de privilégier le métal.

Moins sensible aux rigueurs du climat et plus facile à entretenir, il est plus résistant que le bois pour une masse et surtout un volume incomparablement moindres. Il offre, par conséquent, de meilleures garanties d'intégration paysagère. Il est en effet plus « transparent », dans la mesure où un tube métallique d'à peine un à deux centimètres de diamètre, peut se substituer à un rondin cinq à dix fois plus important.

Pour ce type de rambardes installées à l'extérieur, il n'existe qu'une norme provisoire. Les options proposées répondent aux prescriptions de celle-ci, mais le maître d'ouvrage aura cependant tout intérêt à faire valider son choix définitif par un bureau d'études spécialisé (Socotec, Veritas, ...).

Nous vous proposons un choix de base, constitué d'une gamme (n°1) à décliner sur le site en fonction des problématiques rencontrées, ainsi que des variantes (n°2 et n°3), afin de permettre au maître d'ouvrage d'effectuer ses choix esthétiques.



Gamme 1 :
caillcbotis métalliques et
câbles en inox.



Gamme 2 :
Filet de câble inox

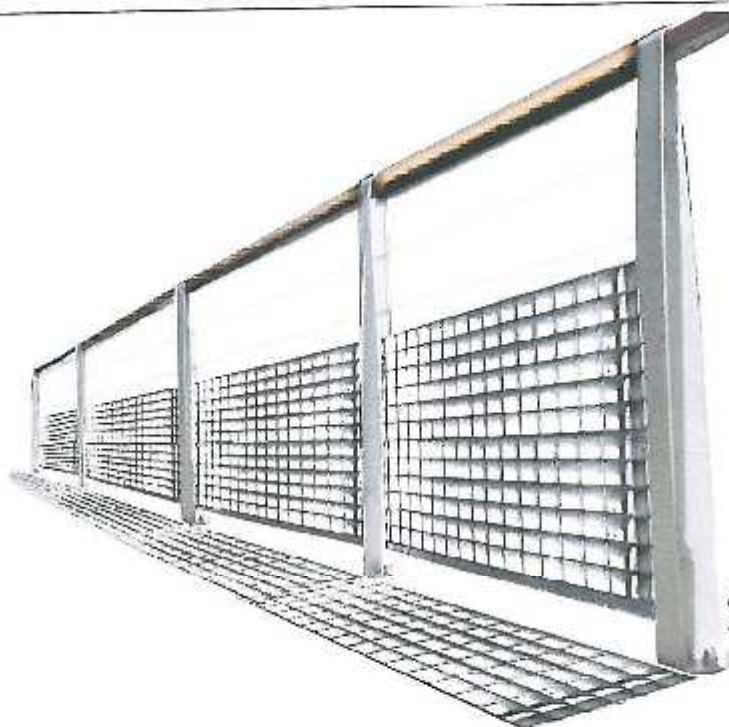


Gamme 3 :
Panneaux à barreaudage
fin horizontal



La sécurité du sentier des cascades : garde-corps, lisses et prises. Gamme n°1.

28^a



Photomontage,
modèle de base

L'utilisation du caillebotis semble particulièrement pertinente en complément des platelages hors sol, également réalisés avec ce matériau. Leur combinaison pourra ainsi créer une harmonie intéressante. L'utilisation du métal contribue également à rappeler l'histoire du site, son artisanat et son industrie ancienne.

Photomontage, variante 1^a



Le principe de base associe une structure métallique, à des poteaux droits, des câbles horizontaux en partie haute, un caillebotis métallique sur les 40 premiers centimètres, et une lisse supérieure en bois fraisé et huilé. La longueur entre les poteaux sera de 1,05 mètre au maximum.

Le principe de base pourrait être généralisé aux plateformes des bevédères.

Variante 1^a :

Cette longueur peut être rapportée à 1,40 mètre, si la lisse supérieure est métallique. Cette variante, plus économique, pourrait être utilisée pour les linéaires, lorsque le garde-corps sert également de soutien, en remplacement de l'ancien mobilier.

Variante 1^b :

Le caillebotis peut être réduit à une vingtaine de centimètres de hauteur, pour alléger la structure. On utilisera alors cette variante lorsque le garde-corps est nécessaire, mais lorsque la hauteur de chute est inférieure à 1 mètre, ou pour les séquences en escaliers.

Variante 1^c :

Le caillebotis peut disparaître au profit de cinq rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement. Les utilisations seront similaires à celles de la variante 1^b.

Les variantes 1^b et 1^c peuvent être déclinées avec des poteaux courbes, qui s'intègrent particulièrement bien au platelage en bois, en site naturel.



La sécurité du sentier des cascades : *garde-corps, lisses et prises.*

28^b



*Photomontage,
modèle de base.*

*Ce modèle s'accorde
particulièrement
aux filets proposés
pour prévenir
les chutes de pierres.
Le câble en inox,
de facture résolument
contemporaine,
a une finesse qui lui permet
de bien s'intégrer
en site naturel.*

Le principe de base privilégie l'emploi de cadres métalliques, sur lesquels sont tendus des filets de câbles soudés en inox. Une lisse supérieure en bois fraisé et huilé termine l'ouvrage.

La longueur entre poteaux sera de 1,05 mètre au maximum.

Cette proposition pourrait être retenue pour les plates-formes des belvédères.

Variante 1^a :

- lisse supérieure métallique, de section ronde, de diamètre de 2 à 3 centimètres ;
- panneau central identique au modèle de base ;
- utilisation : sentier, périphérie des plates-formes des belvédères.

Variante 1^b :

- Le panneau en filet est réduit, et situé en partie basse.
- 2 à 3 rangées de câbles occupent la partie haute.
- Utilisation : hauteur de chute inférieure à 1 mètre ou au niveau des escaliers.

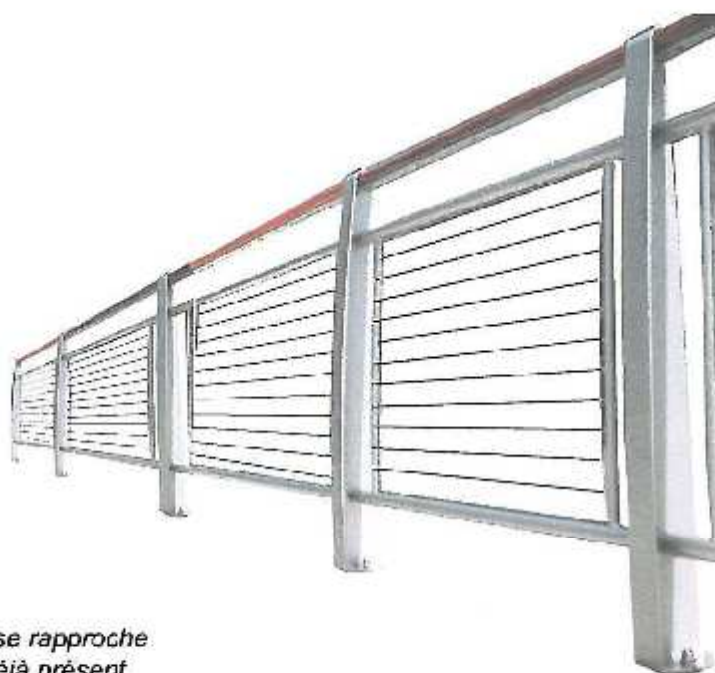
Variante 1^c :

- Le caillebotis peut disparaître au profit de cinq rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement. Les utilisations seront similaires à celles de la variante 1^b.



La sécurité du sentier des cascades : *garde-corps, lisses et prises.*

28^c



*Ce modèle se rapproche
de celui déjà présent
sur le site,
en allégeant quelque peu
sa structure,
avec son barreaudage
uniquement vertical.*

Le principe de base est identique à celui proposé dans la fiche 28^b. Les filets de câbles soudés seraient simplement remplacés par de fins barreaux verticaux. Un tel dispositif peut être utilisé pour les belvédères de l'ensemble du site.

Variante 1^a :

- Lisse supérieure métallique, de section ronde, de diamètre de 2 à 3 centimètres.
- Panneau central identique au modèle de base.
- Utilisation : sentier, périphérie des plates-formes des belvédères.

Variante 1^b :

- Le barreaudage rigide peut disparaître au profit de cinq ou six rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement.
- Utilisation : hauteur de chute inférieure à 1 mètre, ou au niveau des escaliers.



c- Harmoniser les réponses apportées à des problèmes de sécurité récurrents.

Les fiches pratiques suivantes proposent des principes d'intervention(s) généraux relatifs au sentier des Cascades, pour des problématiques identifiées et récurrentes. **FICHE n°**

Pour chacune des fiches proposées :

- typologie de la catégorie de problèmes identifiée, photographie(s), liste non exhaustive des secteurs répertoriés concernés ;
- la solution proposée : descriptif technique, coupe(s), photographie(s) (matériaux, réalisations similaires,...), photomontage(s) concernant l'un des sites répertoriés.

c.1- Cheminements. Escaliers et planchers autoporteurs : traitement des emmarchements en béton qui existent déjà, passages au-dessus de racines, de rochers : planchers et escaliers hors sol,.... **27**

c.2 – Cheminements. Garde-corps, lisses et prises : **28**

c.3 – Cheminements. Les passerelles : **29**

c.4 – Cheminements. Les passages à gué dans le lit mineur : **30**

c.5 - Mécanique des sols. Le soutènement du chemin : **31^a** **31^b**

c.6 - Mécanique des sols. La prévention des chutes de pierres : **32**

c 7 – Le mobilier : (bancs,...). **33**

d – Analyse de l'itinéraire et des secteurs particuliers à aménager : Traitement séquentiel

Ce recensement des grandes catégories de problèmes rencontrés en matière de sécurité, et des réponses qui pourraient être apportées à chacune d'entre elles, doit être complété par une analyse plus fine de l'itinéraire et de ses principaux points (la liste n'est pas exhaustive,...), qui semblent devoir nécessiter un traitement particulier.

Pour chacune des fiches proposées, peuvent être évoqués les points suivants :

- plan de situation et plan masse de l'existant ;
- photographie(s) de l'existant ;
- argumentaire (enjeux et objectifs en matière de sécurité) ;
- l'aménagement proposé : plan masse, descriptif technique, coupe ou photomontage, selon les cas.

d.1 – L'Eventail : **34**

d.1.1 – Au niveau de la Tuffière :

d.1.2 – La plate-forme au pied de l'Eventail : **35**

d.1.3 – Les escaliers menant au sommet de l'Eventail : **36**

d.1.4 – Le belvédère situé sommet de l'Eventail : **37**

d.1.5 – La passerelle Sarrazine et le belvédère des Tufs : **38**



d.2 – Le Grand-Saut :

FICHE n°

d.2.1 – Le passage à flanc de paroi rocheuse et la passerelle Lacuzon :

39

d.2.2 – Le passage derrière le Grand-Saut :

40

d.2.3 – Le chemin entre le pied et le sommet du Grand-Saut :

41

d.2.4 – Le belvédère au sommet du Grand-Saut :

42

d.3 – Le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier :

43

d.4 – Le Saut de la Forge :

44



Le sentier des cascades - La sécurité : *passerelles.*

29

Enjeux :

Les passerelles qui jalonnent l'itinéraire gagneraient à être remplacées par des ouvrages bénéficiant d'une meilleure insertion paysagère. Ces derniers seraient bien sûr tous de facture identique, afin d'harmoniser le traitement de l'ensemble des passages au-dessus du Hérisson, et d'obtenir un résultat global de qualité.



Proposition :

Les escaliers en béton tout d'abord, devront être soit démontés (les nouvelles marches seraient alors intégrées à la structure de la passerelle), soit éventuellement martelés (épauprés).

Le sol de l'ouvrage serait constitué d'un caillebotis métallique ou mixte, associant le bois au métal (à l'instar des plates-formes des belvédères). Un traitement entièrement en bois est à éviter à ces endroits particuliers de la promenade, en raison de la proximité de l'eau. Les garde-corps seraient conformes au modèle retenu pour l'ensemble du site (conférer la fiche technique n°28).

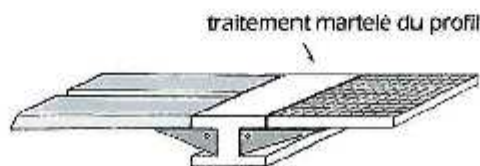
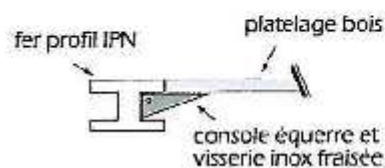
Le choix global proposé présenterait l'avantage de la transparence (les promeneurs verraient ainsi « sous leurs pieds » la rivière en la traversant), et de la modularité. Les différents éléments de la passerelle seraient en effet transportés séparément, et assemblés sur place.



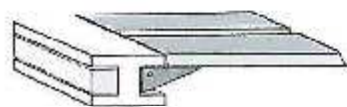
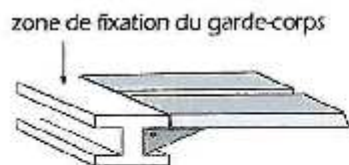
Les poutrelles métalliques « maîtresses » des ouvrages actuels pourraient même être conservées, et dans ce cas, ne seraient démontés et remplacés que les planchers et les rampardes (proposition de Monsieur Jean-Luc VAUCHEZ, Office National des Forêts).



**Détails techniques : passerelle mixte.
Platelage en bois et caillebotis métallique.**



Détail de fixation du platelage bois et du caillebotis métallique



variantes : habillage de la tranche visible ou utilisation d'un fer U



Selon la hauteur de la passerelle et son implantation par rapport à une chute, des variantes peuvent être étudiées, en conservant la même facture :

- Passerelle à moins d'un mètre au-dessus du cours du Hérisson (mesure à l'étiage) :

- Sans danger immédiat occasionné par la présence d'une chute d'eau en aval : la passerelle peut être sans garde-corps, avec une largeur de pont augmentée à 2.10 mètres pour plus de confort, et permettre le croisement des promeneurs.

- Si une cascade est proche en contrebas, un garde-corps peut être installé côté aval.

- Passerelle à plus d'un mètre au-dessus du cours d'eau du Hérisson : garde-corps de part et d'autre de la passerelle.

Les passerelles seraient ainsi clairement identifiées, et facilement repérables par leur silhouette, tout en respectant le principe d'homogénéité du mobilier : déclinaison d'une gamme.



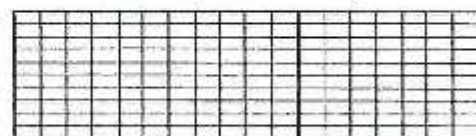
**Détails techniques :
Passerelle caillebotis métallique**



caillebotis métallique maille carrée



caillebotis métallique maille rectangulaire





A deux endroits particuliers de l'itinéraire (entre l'Eventail et le Grand-Saut d'une part, et entre le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier d'autre part), la paroi rocheuse est presque à l'aplomb du Hérisson. La conjonction de l'action chimique mais aussi et surtout mécanique de l'eau courante, et des passages répétés de flux importants de visiteurs, a complètement érodé la berg.



Une poutrelle en métal installée là pour maintenir les sols n'a pas permis d'enrayer ce phénomène. Elle se trouve aujourd'hui dans le lit de la rivière, et la rive qu'elle devait retenir a disparu.

La présence désormais incongrue de cette structure métallique dans le cours d'eau, induit des comportements dangereux. Pour éviter de mouiller leurs chaussures, certains promeneurs marchent sur cette poutrelle étroite, comme des funambules sur un fil, et prennent ainsi le risque de glisser, de chuter, et de se blesser.

Enjeux :

Outre la sécurité des visiteurs, les deux enjeux majeurs du traitement de ces passages actuellement à gué, sont d'une part la préservation du lit mineur du Hérisson (il n'est en effet pas souhaitable de pérenniser le passage des promeneurs dans la rivière), et d'autre part l'insertion des dispositifs qui seront installés (il ne semble pas utile d'équiper ceux-ci de garde-corps : la sécurité des personnes ne le justifie pas).





Proposition :

L'aménagement proposé pourrait consister en l'installation d'un plancher hors sol, composé d'une structure en poutrelles métalliques (celles qui se trouvent déjà dans la rivière pourraient être utilisées à cette fin), et d'un caillebotis également en métal, dont la surface serait traitée afin d'être encore plus adhérente, pour limiter autant que possible le risque de glissades.



Passage au-dessus du lit mineur du Hérisson - Etat projeté.

Le sentier des cascades - La sécurité : soutènement du chemin.

31^a



Les séquences en sous-bois, et au relief accentué, sont soumises à une érosion régulière, augmentée par la circulation piétonne.

Actuellement, une structure constituée d'une poutrelle métallique «IPN», bloquée par des pieux généralement en métal, retient le chemin dans les zones sensibles.

Pour améliorer la stabilité de la structure, quelques adaptations peuvent être réalisées :

- Le principe proposé reprend un «fer IPN» vertical, solidement scellé dans le sol, voire intégré dans un massif de fondation. La stabilité de la structure dépend de sa rigidité. Des madriers de bois (de type traverse) sont glissés dans les encoches du fer.
- A l'arrière de la structure, un lit de gravier l'isole du sol humide, permet le drainage rapide des eaux de ruissellement, et limite les effets de pourrissement du bois.

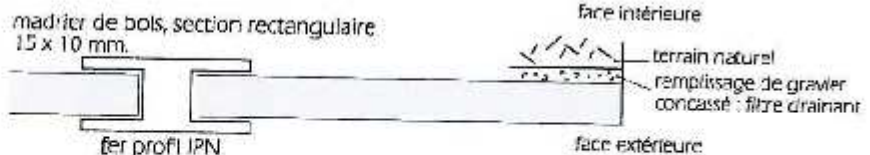
madrier de bois, section rectangulaire 15 x 10 mm. Type traverse de chemin de fer



Principe de stabilisation et de soutènement de chemin

fer profil IPN, dans massif de fondation enterré

Coupe horizontale





Stabilisation du sol : état initial.



PHOTOMONTAGE : illustration du principe de stabilisation du sol en site forestier.



Image de référence : stabilisation de talus.

Le sentier des cascades - La sécurité : soutènement du chemin, traitement des écoulements d'eau.



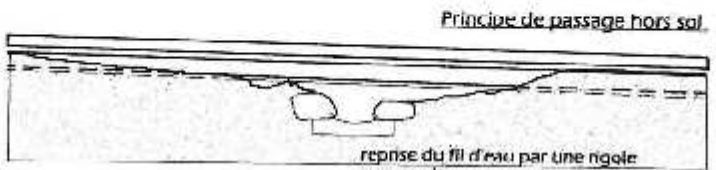
1. Diagnostic : le passage de l'eau érode progressivement le chemin.



2. Stabilisation : canaliser l'écoulement d'eau dans une rigole maçonnée.

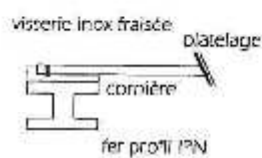


profil terrain naturel, et diagnostic d'érosion transversale du chemin

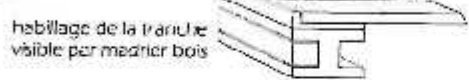


reprise du fil d'eau par une rigole maçonnée

3. Renforcement : le passage hors sol constitue une protection complémentaire du chemin, et permet de conserver le relief existant. La structure en platelage en bois (confer l'illustration ci-jointe), ou en caillebotis métallique est autoporteuse. La structure du sentier n'est plus sollicitée.



Détails techniques



platelage bois (lames de 12 mm x 3 mm x largeur structure) ;
platelage en caillebotis métallique ;
platelage mixte.



La sécurité du sentier des cascades : prévention des chutes de pierre(s).

32



De nombreux secteurs concernés par les risques de chutes de pierre(s) ont été répertoriés sur la séquence, notamment à proximité du Grand-Saut. Actuellement, le dispositif utilisé est un grillage torsadé. Les dysfonctionnements constatés ne remettent pas en cause le matériel, mais davantage sa fixation.

En effet, le grillage permet une stabilisation mécanique des rochers et des grosses pierres. Il est du reste utilisé en haute montagne dans des cas similaires.

En matière d'intégration paysagère, ce dispositif est également satisfaisant :

- sa relative transparence permet de voir la texture de la roche ;
- il peut également être appliqué au plus près de celle-ci, et en épouser ainsi la forme.

Le grillage proposé serait constitué d'un treillis de câbles soudés, pour allier la souplesse du maillage à la solidité de la structure. De plus, le câble entre déjà dans la gamme proposée pour le mobilier, et notamment pour les garde-corps. Ainsi, on pourrait avoir, sur l'ensemble de l'itinéraire, une harmonie de traitement.

Les fixations devront être intégrées, en haut du filet, aux structures hors-sol (confer la fiche n°31*), ou au dispositif de soutènement du chemin (confer la fiche n°27). En bas, le treillis de câbles serait fixé par des pitons directement fixés dans la roche.



Il est utile de rappeler certains principes d'aménagement concernant le choix du mobilier.

- L'intégration paysagère.

Il ne s'agit pas de réaliser un choix par mimétisme mais de définir une gamme de qualité, en rapport avec la beauté et la logique du site.

- Une banalisation à proscrire.

La publicité qui figure sur les parasols, les chaises, les tables,..., induit une dépréciation du site.

- La mise en scène.

Tout comme le mobilier intérieur participe à la mise en scène et à l'élaboration d'une harmonie d'un bâtiment, le mobilier extérieur doit être choisi avec autant de soin. Il participe, selon les cas, à la dévalorisation d'un site, ou à sa mise en valeur.

L'accueil et le respect du public.

Proposer une qualité d'accueil, un cadre harmonieux. L'image d'un commerce participe au degré d'appréciation générale d'un site par les visiteurs.

La qualité appelle la qualité, mais la devise inverse est également vraie.

Il suffit de choisir ce qu'il est préférable pour le site classé des Cascades du Hérisson !



Exemple de référence : espaces publics à Salers (Cantal)



A titre d'exemples :

Offre commerciale...

- Les boutiques **monum**, avec leur cahier des charges précis, particulièrement restrictif, exigeant sont un gage de qualité pour les ventes périphériques à un musée ou à un monument historique. Elles ont un objectif de qualité et d'offre supérieure, plébiscité par le public.

Mises en scène...

- Des exemples d'effort d'intégration et de mise en scène de commerces et services dans des sites remarquables, et qui participent à l'image globale appréciée du lieu.



Exemple illustré de l'impact publicitaire dans un site bénéficiant par ailleurs d'une attention et de soins généralisés, tant dans les enseignes que dans le mobilier :

la qualité est de la responsabilité de chacun.

C'est avant tout une culture, un état d'esprit... à partager.

Exemples de mobilier proposé

Une charte de mobilier à établir pour le site...

permettrait de définir la gamme souhaitée pour l'ensemble du mobilier destiné aux acteurs privés et publics.

- Choix des tables et bancs pour terrasses, belvédères,...
- Choix des parasols et auvents,
- Choix des poubelles. Principe d'intégration des conteneurs. Règles d'usage (définitions des jours et des horaires de sorties de ces derniers sur la voie publique pour le ramassage).
- Principe d'intégration des enseignes, informations commerciales (menus...)



Le choix du mobilier dans un site d'intérêt majeur, comme les cascades du Hérisson, fait partie des devoirs des acteurs du site, collectivités locales, ou propriétaires et exploitants privés.



Etat initial.

La séquence entre le parking et l'Eventail, semble ne nécessiter aucun aménagement particulier, afin d'améliorer la sécurité des promeneurs. Le chemin est suffisamment large, sa pente est relativement faible, et il n'est pas particulièrement glissant, même en période de fortes pluies.

Cependant, afin de renforcer la notion de « seuil » sur l'itinéraire (marqué par l'If, et renforcé par les récents travaux de mise en valeur des paysages), il serait intéressant d'améliorer la lisibilité du site, notamment de son contexte hydrologique.



Le seuil indiqué (sur la photo ci-contre) correspond à un point de convergence visuelle entre la cascade de tuf, le Hérison, l'Eventail, et un petit ru, venant du versant Nord.

Le simple fait « d'ouvrir » le chemin, en enlevant la buse en béton (confer l'illustration au verso), et de restaurer le lit du ruisseau modifiera totalement la perception du lieu.

Le passage pourrait être assuré par une passerelle en caillebotis métallique, dont

la transparence permettrait de mieux lire le paysage.



Etat projeté : photomontage.



Détail : restauration du lit du ruisseau.



Etat initial : une buse en béton de section carrée donne une image peu pittoresque de ce point particulièrement important de l'itinéraire.



Etat projeté : le ru est «ouvert» et une passerelle en caillebotis métallique, ou mixte, permet alors le passage des piétons et des véhicules de secours. La lisibilité de l'hydrologie du site est restaurée.

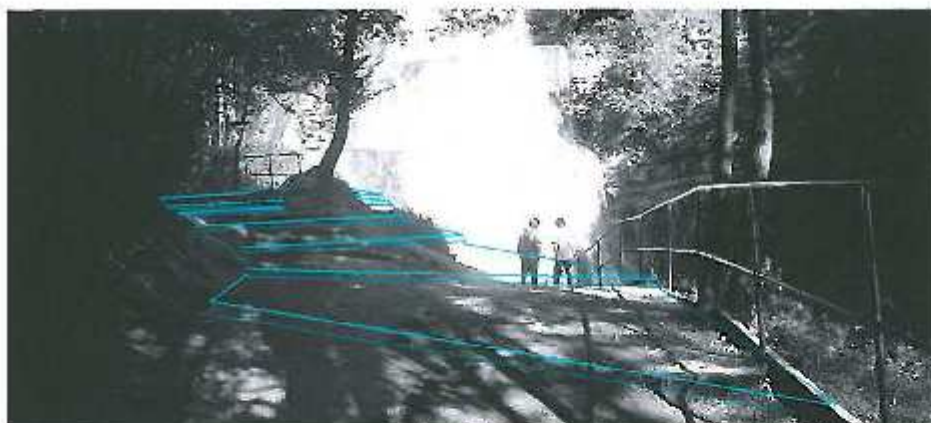
Cette première plate-forme est parmi l'une des plus visitées. Le public stationne volontiers à cet endroit de la promenade (il est l'occasion d'une pause, et permet un accès au cours d'eau, qu'il conviendrait cependant peut-être de supprimer, afin de mieux préserver le lit mineur de la rivière).



Etat initial.

Les dysfonctionnements constatés :

- le sol souffre d'une érosion importante, et il convient à certains endroits de le stabiliser ;
- le garde-corps existant ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur ;
- ce point de vue situé au pied de la chute d'eau est engorgé lorsque la fréquentation du site est la plus forte (conflits d'usages entre les visiteurs en situation d'observation et ceux qui ne font que passer) ;
- le belvédère permet un accès au cours d'eau qu'il conviendrait peut-être de supprimer, afin de limiter les risques de glissades, de chutes, ..., mais également de préserver la rivière, qui reste un milieu fragile.



Principe d'intervention.

Proposition :

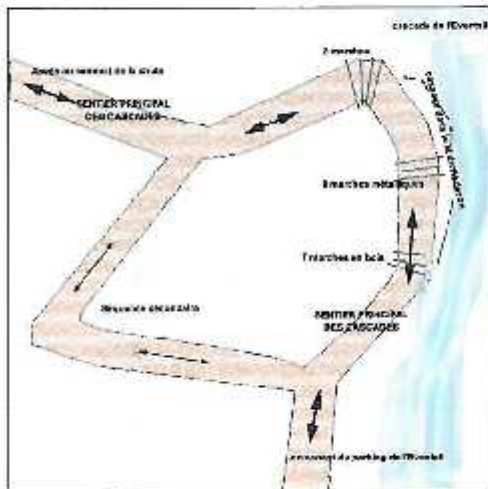
Une plate-forme « hors sol » et des terrasses successives (le nombre d'embranchements est à définir), en caillebotis métallique, ou mixte (bois et métal), pourraient être aménagées. Les garde-corps seraient conformes aux préconisations figurant dans la fiche consacrée à ce sujet, et ne seraient plus ouverts sur la rivière, afin de décourager l'accès à celle-ci. Ce choix imposerait de démonter les quelques marches qui permettent de descendre vers le cours d'eau.



Les escaliers seraient légèrement en encorbellement, et plus larges du côté de la rivière, afin de ménager autant de terrasses qu'il y aurait d'emmarchements, et d'être orientés vers la cascade. Les visiteurs ne pourraient plus accéder au cours d'eau au pied de la cascade.



Etat projeté : photomontage



Etat existant des circulations.

Afin d'orienter une majorité de visiteurs « disciplinés », et d'éviter qu'ils ne se croisent, et n'engorgent ainsi la plate-forme comme c'est actuellement le cas en pleine saison touristique, une « boucle » pourrait être instaurée par une signalisation adéquate. Les promeneurs cheminant vers le Grand-Saut auraient accès au point de vue situé au pied de la cascade. Lors de la descente, le public serait invité à emprunter la variante du chemin qui évite la plate-forme (confer le schéma ci-dessous).

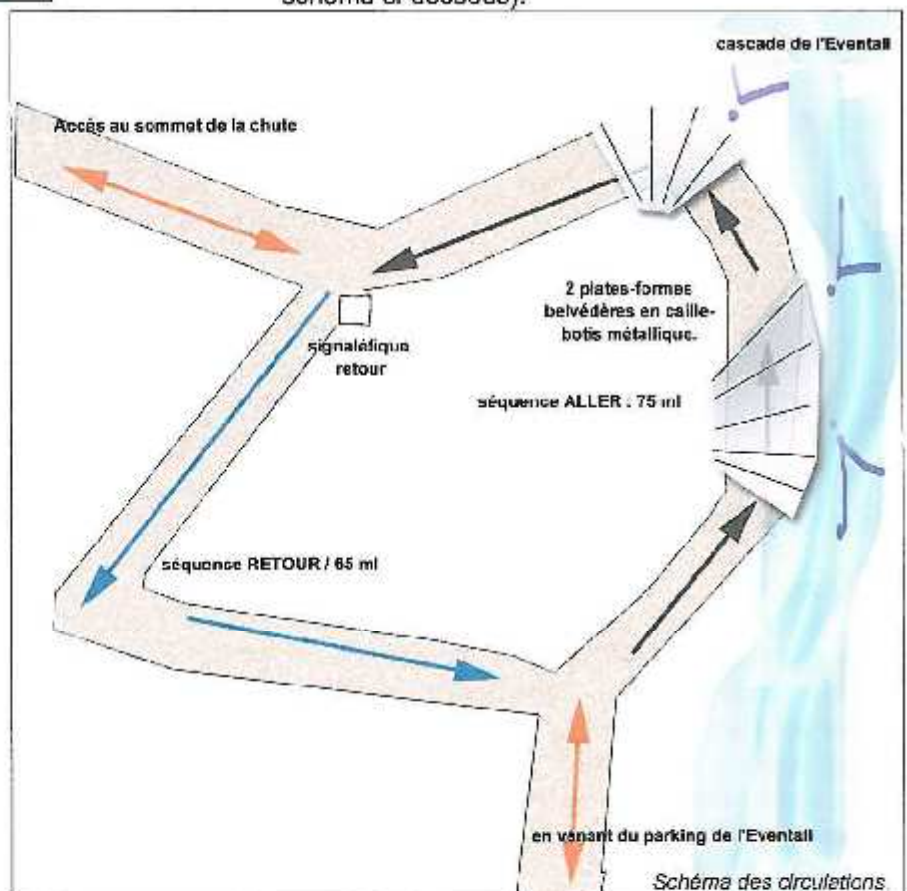


Schéma des circulations.



Etat initial, Août 2001.

Entre le pied et le sommet de l'Eventail, un volée d'escaliers permet aux promeneurs de gravir ou de descendre le segment le plus raide de la pente. Le nez des marches est formé d'un rondin, et leur profondeur est variable (de 35 à 45 centimètres).

La rive extérieure du chemin (côté gauche en montant), est équipée d'une lisse, également constituée de rondins, dont l'efficacité est sensiblement réduite par leur diamètre important, de près de 10 centimètres ; ils ne peuvent être saisis « à pleine main », et n'offrent qu'un appui occasionnel aux visiteurs, qui n'ont que rarement recours à cet équipement, comme a encore permis de le constater un nouveau déplacement



Pratique, Août 2001.

effectué dans le courant du mois d'août 2002. Ce dispositif a plus vocation à rassurer les personnes qui pourraient éventuellement être prises de vertige, lors de la descente, qu'à aider effectivement leur déplacement.



Etat actuel, Octobre 2002.

Il convient enfin de noter pour mémoire que l'impact des « jambes de force » (perpendiculaires à la lisse, elles contribuaient à sa solidité et à son maintien), n'était pas négligeable. Elles étaient en effet imposantes, et donnaient à l'ouvrage un aspect plutôt massif ; elles ont été démontées durant l'automne.



Enjeux :

Améliorer le confort de la promenade, constitue le premier enjeu d'un aménagement futur de cette section de l'itinéraire. Au-delà d'une vingtaine de marches, le cheminement devient effectivement inconfortable, voire ardu, en particulier si les dimensions des escaliers n'ont pas été calculées, afin de respecter le rythme naturel de la progression des visiteurs ; ceux-ci doivent pouvoir poser alternativement (sans faire de « pas de géant », ou des « piétinements de fourmi »), un pied puis l'autre sur les marches successives (alternance du pied d'appel).

Il convient enfin de s'interroger sur la nécessité de conserver la lisse ; la configuration des lieux ne semble pas justifier un tel équipement, qui gagnerait au minimum à être « allégé », afin d'améliorer son intégration paysagère.

Propositions :

L'aménagement proposé pourrait consister à remplacer les escaliers par une alternance d'un nombre impair de marches, et de pas-d'âne. D'une longueur égale à un nombre impair de pas (un multiple de 70 centimètres), ces plans inclinés seraient revêtus d'une grave stabilisée.

L'installation, le long de la rive extérieure du sentier (côté gauche en montant), de poutrelles métalliques fixées au sol par un massif de fondation et habillées de bois, participerait au maintien du chemin ainsi traité, et limiterait très sensiblement, voire supprimerait les effets de l'érosion.

La lisse en bois pourrait être remplacée par une main courante dans l'épaule du relief (le long de la rive intérieure du sentier, à droite en montant). Un banc de la gamme préconisée se substituerait à celui qui existe déjà. Il ne semble pas pertinent de le supprimer, car il permet aux visiteurs fatigués ou plus âgés de faire une pause.



Etat projeté : pas-d'âne, escaliers, main courante.

Variante 1 :

- suppression de la lisse en bois, remplacée par une structure métallique comparable, le long des escaliers seulement (les pas-d'âne n'en seraient pas équipés) ;

- installation d'une main courante dans l'épaule du relief (le long de la rive intérieure du sentier, à droite en montant).

Variante 2 :

Aucun équipement particulier ne se substituerait à la lisse en bois qui serait démontée.



L'accès au belvédère situé au sommet de l'Eventail est malaisé. Le passage est trop étroit, et la présence de racines, dénudées par l'érosion, conséquence d'une trop forte fréquentation touristique, rend plus difficile le cheminement des visiteurs.

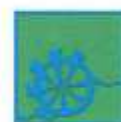
Le garde-corps n'est quant à lui pas conforme aux normes en vigueur, et la strate arbustive (ronces, sureaux,...), qui se développe progressivement entre la rambarde et le bord de la falaise, occulte peu à peu la perspective sur le cours d'eau en contrebas, et sur la vallée.



Enjeux :

Ce belvédère est très fréquenté, et la sécurité du public est l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du lieu, avec également l'harmonisation et l'intégration paysagère des équipements.

Le diagnostic a cependant mis en évidence des pratiques dangereuses voire irresponsables (les promeneurs pénètrent dans la rivière, et parfois la traversent, à quelques mètres seulement en amont de la cascade). C'est par conséquent également un comportement responsable des visiteurs (surveillance plus attentive des enfants par les parents ou par les adultes qui en ont la charge,...), qui permettra de réduire sensiblement les risques d'accidents.



Proposition :



L'aménagement proposé consiste d'abord à équiper le débouché du sentier, qui permet depuis le bas l'accès au belvédère, d'une structure hors sol, d'un escalier et d'un garde-corps.



Afin de s'affranchir des dysfonctionnements engendrés par l'érosion, c'est une solution hors sol qui est également envisagée pour la plate-forme, avec la pose d'un plancher en caillebotis mixte (bois et métal), agencé en terrasses successives, afin d'adapter l'ensemble au relief de l'endroit. Les rochers qui affleurent pourraient être intégrés à la structure, et servir ainsi occasionnellement d'assises « de circonstance ».

De nouveaux garde-corps seraient installés (confer la fiche technique qui leur est consacrée), et leurs abords seraient défrichés, afin de restaurer le point de vue sur la vallée du Hérisson en aval du belvédère.

Un banc, de la gamme préconisée, peut trouver une place légitime en ce lieu, s'il est toutefois installé en retrait de l'emplacement autrefois occupé par celui qui a été démonté.

Variante 1 (non illustrée) :

La superficie de la plate-forme pourrait être réduite. La rambarde arrêterait le public à hauteur de l'if. Un tel choix présenterait l'avantage d'interdire à cet endroit l'accès au cours d'eau. L'organisation actuelle du belvédère permet en effet aux promeneurs d'aller jusqu'à la rivière et même au-delà s'ils le souhaitent (avec les risques que cela peut impliquer) ; outre l'ensemble de la vallée en aval de l'Eventail, le public peut ainsi regarder la cascade depuis le haut.



Variante 2 (photomontage ci-contre) :

La superficie de la plate-forme pourrait être augmentée et intégrer l'épaulement du relief, de l'autre côté du sentier. Un traitement particulier en terrasses permettrait alors de créer un ou deux « gradins » qui pourraient servir d'assises spontanées. Le sentier pourrait également



être complètement intégré à la plate-forme, en caillebotis métallique, pour souligner son tracé. Dans ce cas, le belvédère est marqué comme une étape fondamentale de l'itinéraire.



Comme toutes les autres, également conçues sur le même modèle, la passerelle Sarrazine, qui permet de franchir le Hérisson pour accéder au belvédère dit « des Tufs », gagnerait à être remplacée par un ouvrage bénéficiant d'une meilleure insertion paysagère (confer la fiche technique consacrée à ce sujet).



Dans le diagnostic, a été posée la question du maintien du belvédère des Tufs. Comme pour la plate-forme qui se trouve au sommet de l'Eventail, le sentier est en effet difficile, car il est étroit et parfois semé d'embûches (des pierres et des racines dénudées affleurent à certains endroits).

Afin d'éviter de déstabiliser le talus qui le borde, le chemin d'accès au belvédère ne pourra pas être élargi, ce qui demandera comme aujourd'hui en pleine saison touristique, un peu d'attente et de courtoisie de la part des visiteurs. Cette contrainte n'est toutefois pas rédhibitoire, dans la mesure où les nombreux déplacements effectués sur les lieux, ont permis de constater à chaque fois qu'une partie importante des promeneurs ne poussait pas la curiosité jusque là, et négligeait ce point particulier de l'itinéraire.



Malgré cet ensemble de contraintes, la beauté du panorama offert par ce belvédère (il permet notamment d'admirer les magnifiques falaises qui dominent l'Eventail au Nord de la cascade), milite très fortement en faveur de son maintien.



Enjeux :

Les enjeux principaux de l'aménagement de ce point de vue, sont identiques à ceux mis en évidence pour la plate-forme située au sommet de l'Eventail. Il s'agit d'améliorer d'une part la sécurité du public et le confort de la promenade, et d'autre part l'intégration paysagère de l'ensemble.

Proposition :

L'aménagement proposé consisterait d'abord à équiper le chemin d'accès d'un escalier, et d'un plancher « hors sol », permettant de franchir plus aisément, mais aussi de protéger les racines dénudées.

Les séquences encaissées, plus étroites, ne peuvent qu'être conservées en l'état : elles permettent de préserver le caractère intimiste de ce court segment, qui reste moins fréquenté que le sentier des Cascades. Les visiteurs devront donc, le cas échéant, faire preuve de civisme et de politesse.

Le grillage qui borde le sentier serait remplacé par un véritable garde-corps. Les « jambes de force » prises dans l'écorce des troncs, qui ont formé autour du métal un bourrelet cicatriciel, devront être supprimées. Même si les arbres ne souffrent pas autant qu'il est a priori légitime de le supposer, ces pratiques peuvent heurter les visiteurs respectueux de l'environnement, et nuisent par

conséquent à l'image des travaux réalisés. La fixation des structures se fera par une platine, en retour sous l'aménagement (platelage ou console).

Comme pour celle qui se trouve au sommet de l'Eventail, il est préconisé de revêtir la plate-forme (d'une superficie estimée à environ 18 m²), d'un plancher hors sol en caillebotis métallique ou mixte (métal et bois), agencé en terrasses successives, afin de s'affranchir des accidents du relief.

Le garde-corps sera également remplacé, ainsi que le banc, qui sera en outre installé un peu plus en retrait, vers la lisière. A l'Ouest, où la perspective n'est pas particulièrement intéressante (à cet endroit, les promeneurs n'ont pas de véritable raison de s'accouder pour admirer le paysage), la lisse supérieure de la rambarde pourrait être éventuellement simplement en métal plutôt qu'en bois.

Au-delà du belvédère, un sentier conduit au-dessus de la cascade de tuf. La vue est certes très intéressante à cet endroit, mais le public ne doit cependant pas être encouragé à emprunter ce chemin, qui présente indéniablement des risques.



Entre le sommet de l'Eventail et le pied du Grand-Saut tout d'abord, il conviendrait en premier lieu de traiter le passage à gué dans le lit mineur de la rivière, conformément à ce qui est préconisé dans la fiche technique consacrée à ces points particuliers de l'itinéraire, où le promeneur est amené à cheminer dans l'eau.

Le passage à flanc de paroi rocheuse et la passerelle Lacuzon :

Avant d'arriver à la passerelle Lacuzon, qui lui permet de gagner s'il le souhaite la grotte du même nom, après avoir franchi le cours d'eau, le promeneur emprunte un passage taillé dans la roche, assez périlleux, car glissant et étroit ; en pleine saison touristique, les visiteurs trop nombreux qui montent et ceux qui descendent le fil de l'eau, éprouvent de réelles difficultés à se croiser.

Enjeux :

Il s'agit là encore d'assurer au mieux la sécurité des personnes, tout en évitant de porter atteinte au charme du lieu, en réalisant l'aménagement important et lourd que nécessiterait la résorption des dysfonctionnements constatés à cet endroit, où c'est au contraire la préservation, ou mieux encore l'ouverture de la vue vers le Grand-Saut qui doivent être recherchées.



Proposition :



Etat actuel, Août 2002.



Etat projeté, photomontage.

Afin de répondre aux différents enjeux évoqués, pourrait être privilégié un cheminement le long de l'autre berge du Hérisson (rive droite). La rivière serait franchie à l'endroit le plus étroit, grâce à un nouvel ouvrage (une passerelle, voire, comme l'a suggéré Monsieur Jean-Luc VAUCHEZ, un pont « suspendu », qui répondrait bien sûr aux normes en vigueur), installé avant le passage à flanc de paroi rocheuse (en aval de celui-ci). Ce dernier serait fermé par un garde-corps faisant là office de barrière, et il ne serait plus emprunté par le public, qui pourrait soit retrouver plus loin le chemin actuel, en traversant de nouveau le cours d'eau grâce cette fois à la passerelle Lacuzon, soit poursuivre sur la même rive en direction de la grotte.

Il conviendrait alors de démonter et d'évacuer l'ensemble des dispositifs qui équipent aujourd'hui la section du sentier ainsi détournée, qui pourrait être enfin grossièrement épaufrée, afin de gommer les "stigmates" de son ancien usage.



Etat actuel, Août 2002.



Etat projeté, photomontage.





Le passage derrière le Grand-Saut est certes spectaculaire (il exalte indéniablement le goût de l'aventure qui sommeille chez les visiteurs qui l'empruntent), mais il pose un évident problème de sécurité. Le sentier est très étroit à cet endroit, le sol est glissant, et l'absence d'un dispositif qui permettrait aux personnes perdant l'équilibre de se retenir, rend la traversée plus périlleuse encore. En période de crue, la cascade peut être également dangereuse en cas de chute dans la rivière.



La question du maintien de l'ouverture au public de ce passage est posée. L'interdire permettrait d'améliorer la sécurité des visiteurs, mais la mesure serait difficile à imposer ; des promeneurs indisciplinés n'hésiteront pas en effet à braver un interdit qui donnera un peu plus de piment à l'aventure. En outre, une telle décision obligerait les personnes qui auront fait le choix de découvrir la grotte Lacuzon, à partir de la passerelle du même nom, à faire demi-tour pour poursuivre leur promenade. Le cul-de-sac qui serait ainsi instauré, aggraverait vraisemblablement, en pleine saison touristique, l'engorgement de cette section du chemin.

Si ce passage derrière le Grand-Saut devait être pérennisé, il conviendrait alors d'améliorer autant que possible la sécurité du public, en se gardant toutefois d'opter pour un aménagement trop conséquent, dont l'intégration paysagère ne pourrait être efficacement assurée.

Proposition :

Un panneau avertissant les visiteurs des risques encourus, pourrait être tout d'abord installé de chaque côté du Grand-Saut (la localisation précise de ces deux dispositifs serait choisie avec soin, afin de ne pas porter atteinte à la vue sur la cascade).

Un câble ou une lisse serait fixée à la paroi rocheuse, derrière le cours d'eau. Une partie des promeneurs au moins aurait ainsi la possibilité de se tenir à cette rampe. Il conviendra toutefois de trouver une solution technique garantissant une fixation solide de l'ensemble ; une corde, installée par le passé, a en effet dû être démontée, car en raison de la nature de la roche, le dispositif était branlant au niveau de ses points d'ancrage, et donc peu sûr.

Le profil de la section du chemin passant derrière la chute d'eau, a été amélioré dans le courant de l'été. Les travaux ont été très bien réalisés, car il ont permis de renforcer sensiblement le confort du cheminement, sans accentuer l'impact visuel du sentier. Celui-ci ne semble pas devoir, ni même peut-être pouvoir, faire l'objet d'un traitement supplémentaire.



Le sentier des cascades, itinéraire : le chemin entre le pied et le sommet du Grand-Saut.

41



Il s'agit de l'une des sections les plus difficiles du parcours. L'ascension est ardue, et le chemin étroit.

Les garde-corps devraient être remplacés, et des passages en hors-sol devraient être ponctuellement aménagés.

La difficulté nouvelle de ce segment repose sur l'instabilité du sol, et la chute régulière de pierres.

Un grillage torsadé est installé à certains endroits, tant pour retenir les pierres et les rochers que la terre.

Pour le maintien du sentier, il est nécessaire de retenir le principe proposé dans la fiche n° 31°. En effet, le sol meuble glisse au travers des mailles du grillage.



Pour limiter la chute des pierres et des rochers, il semble nécessaire d'adopter le principe d'un grillage en câbles soudés, présenté dans la fiche n°32. La fixation du grillage se ferait sur la structure de renforcement du chemin, et à l'aide de pitons scellés dans la roche en contrebas.



Le sentier des cascades, itinéraire : le belvédère au sommet du Grand-Saut.

42



La plate-forme inférieure du belvédère pourrait être supprimée : en effet, lors du diagnostic, il avait déjà été constaté que la perspective offerte n'était pas aussi pittoresque que celle perçue depuis le belvédère supérieur.

De plus, son accès est malaisé.

La plate-forme constitue une impasse, et les promeneurs doivent obligatoirement rebrousser chemin, or le croisement est délicat. Cela génère un temps d'attente, et souvent de l'impatience de la part des visiteurs, en période de forte fréquentation.



En supprimant la plate-forme inférieure, et son accès, le sentier des cascades pourra en outre être ponctuellement élargi, par une structure hors sol : escaliers et platelage en caillebotis métallique.

Le belvédère supérieur nécessitera quelques aménagements, afin de l'harmoniser avec les autres plates-formes du site :

- changement du garde-corps ;
- installation d'un platelage mixte, et d'escaliers en caillebotis métallique ;
- épaufrage léger du rocher épaulant la plate-forme de façon à constituer une assise providentielle : le site est trop étroit pour installer un une banquette.



Le sentier des cascades, itinéraire : le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier.

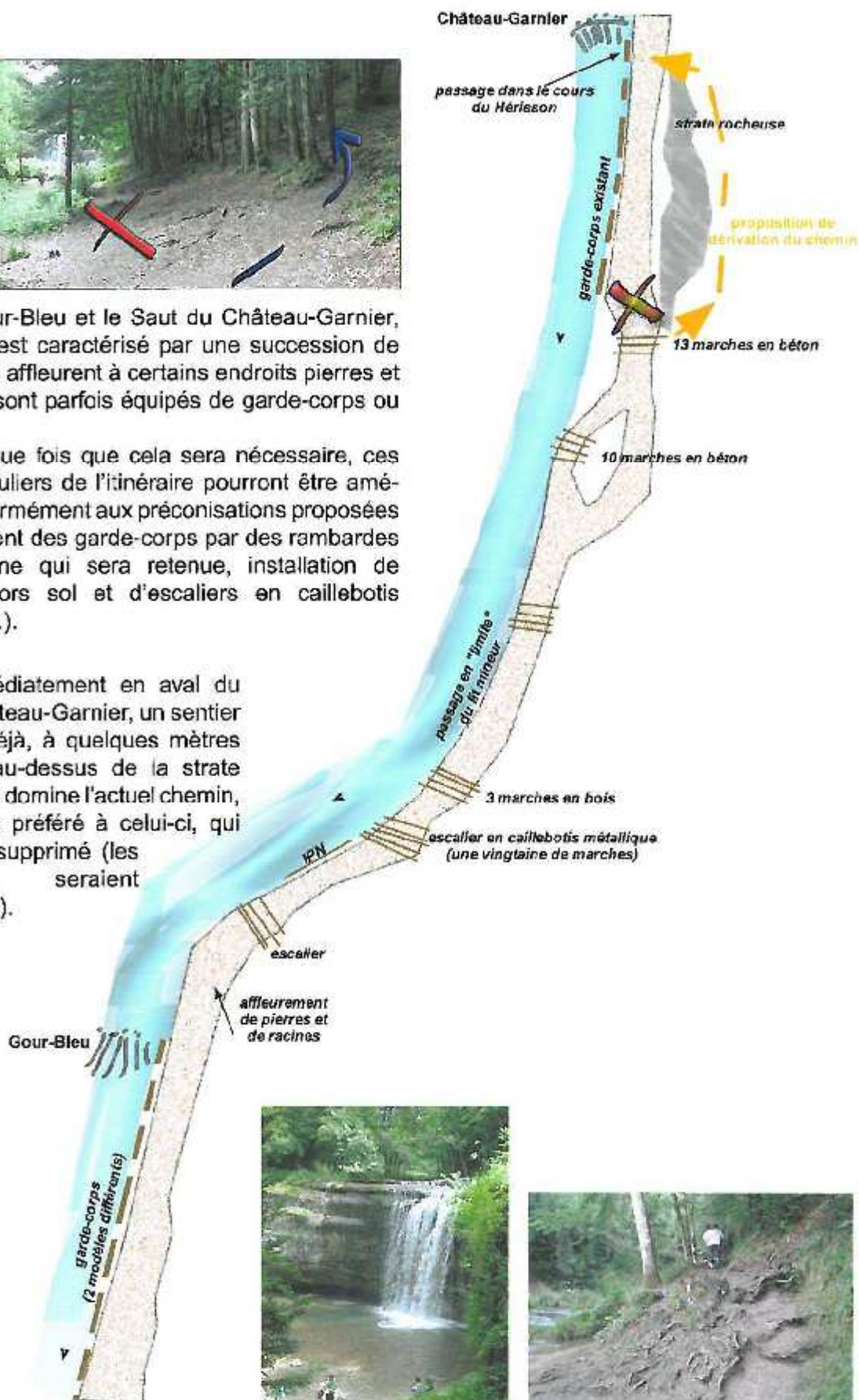
43



Entre le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier, le parcours est caractérisé par une succession de passages où affleurent à certains endroits pierres et racines ; ils sont parfois équipés de garde-corps ou d'escaliers.

Chaque fois que cela sera nécessaire, ces points particuliers de l'itinéraire pourront être aménagés, conformément aux préconisations proposées (remplacement des garde-corps par des rambarde de la gamme qui sera retenue, installation de passages hors sol et d'escaliers en caillebotis métallique,...).

Immédiatement en aval du Saut du Château-Garnier, un sentier qui existe déjà, à quelques mètres seulement au-dessus de la strate rocheuse qui domine l'actuel chemin, pourrait être préféré à celui-ci, qui serait ainsi supprimé (les garde-corps seraient démontés,...).



Le sentier des cascades, itinéraire : le Saut de la Forge.

44



Le belvédère du Saut de la Forge sera peu modifié : les aménagements consisteront à traiter les escaliers conformément aux préconisations générales, et à harmoniser le garde-corps existant, avec le mobilier retenu pour l'ensemble de l'itinéraire. Sur la plate-forme, un platelage étroit en caillbotis métallique pourrait compléter la rambarde.

Le reste du site sera préservé, car l'ensemble fonctionne parfaitement : les affleurements rocheux et les pierres servent en effet de banquettes naturelles aux promeneurs, et marquent la dernière étape de la séquence la plus difficile du sentier.



E – Une signalisation adaptée et intégrée :

Pas moins de 61 panneaux (sans compter les panneaux « SOS » suivis d'un numéro), ont été recensés le long du sentier de découverte des Cascades du Hérisson, et d'autres ont été très certainement oubliés. De ce premier constat, découle d'ores et déjà la nécessité de simplifier cette signalisation trop abondante, qui jalonne la promenade. A proximité du Saut-Girard par exemple, la section du chemin qui conduit au parking d'Ilay, est équipée d'une superposition de 10 panneaux (!), dont huit sont cloués sur un arbre. Certains ont été « doublés », et sont rigoureusement identiques.

4 types de dispositifs ont été répertoriés :

- l'information générale relative à l'ensemble du parcours ;
- les panneaux directionnels, ou d'identification des chutes d'eau, des passerelles,...
- la mise en garde du public contre les dangers encourus ;
- les publicités.



Panneaux directionnels, à proximité du Grand Saut.



Panneaux de mise en garde, d'information générale et publicitaire, à proximité du Moulin-Jacquand.

Pour chacune de ces 4 catégories, des principes généraux peuvent être retenus, afin d'une part d'améliorer encore le balisage du chemin et l'information des promeneurs, et d'autre part de renforcer l'intégration paysagère des dispositifs installés, notamment en supprimant ceux qui sont inutiles, ou qui ne sont pas autorisés par la réglementation en vigueur.

Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002

a – L'information générale du public :

Des panneaux donnant au public une information générale sur l'ensemble du parcours, ont été installés, il y a quelques années déjà, notamment à la pointe Est de l'ancien parking de l'Eventail, non loin des vestiges du Moulin-Jacquand, au Saut de la Forge et au Saut-Girard.

Ils se composent essentiellement d'un plan de la promenade, dont le graphisme, caractéristique de ce qui pouvait se faire à l'époque, a sensiblement vieilli et paraît « démodé ». Ils sont également surmontés d'une petite toiture à deux pans, qui augmente leur impact visuel, et ne facilite par l'intégration paysagère de l'ensemble.

Conformément à ce qui a déjà été proposé précédemment, ces dispositifs pourraient être remplacés par des « relais d'information culturelle », consacrés aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age. Ils comporteraient non seulement quelques rappels historiques sur le thème retenu, mais également une carte générale des 4 promenades « médiévales » proposées, un plan détaillé du parcours concerné (la découverte des chutes d'eau), et quelques avertissements relatifs au caractère parfois sportif de la randonnée, aux risques qu'elle peut présenter,...



Proposition de relais d'information culturelle.
Confer fiche correspondante.

Logiquement consultés par les visiteurs au début de leur « périple », ces relais ne seraient plus installés sur le parcours, au cœur même du site, mais sur les aires de stationnement qui constituent le point de départ de la promenade (les parkings de l'Eventail, de la route forestière des cascades, du Saut-Girard, éventuellement au débouché sur la route départementale n°39, des chemins conduisant depuis cette dernière chute d'eau à Ilay et à la Fromagerie).